



SYNDICAT DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS

Libres et Responsables

LE VOTE UGICT : TOUTES LES RAISONS POUR UN VOTE DE DETERMINATION

Nous voilà arrivés enfin au terme de cette mandature de 4 ans, trop longue pour des instances démocratiques de proximité. Seules la CGT et l'UGICT s'étaient opposées à cette modalité qui, on l'a vu, a déstabilisé le fonctionnement des relations sociales. Une mandature qui a cantonné les personnels dans une absence de repère et d'expression démocratique par les urnes préjudiciable à leurs intérêts. Cette fois ci vous allez décider pour 3 ans : c'est le compromis trouvé entre les OS et la Direction.

Notre Institution mène une politique nationale idéologiquement anti sociale et assumée comme telle qui, à l'appui d'une vision uniquement comptable (COG), favorise la dégradation du service rendu aux familles allocataires, la dégradation des conditions de travail de l'ensemble du personnel dont les cadres, l'implosion du réseau des CAF et plus globalement la casse de la sécurité sociale.

Seuls, nous avons déjà produit en 2006 une analyse selon laquelle la politique des COG allait produire de tels effets et que les diverses organisations mises en place (celle d'aujourd'hui aussi) ainsi que les méthodes de management allaient contribuer à ces dégradations.

C'est exactement ce que nous vivons actuellement.

Localement notre Direction relaie avec zèle cette politique nationale, bafoue le dialogue social, détruit l'outil essentiel de défense des personnels (droit syndical), institutionnalise une posture méprisante vis à vis des salariés et de leurs représentants, institue un type de management autoritaire qui altère fortement la santé au travail des cadres techniques et hiérarchiques.

Face à ces politiques négativement complémentaires,

l'UGICT est l'organisation qui pratique une présence permanente sur le terrain en terme d'études des dossiers, d'informations, d'alerte et d'action

Dans le cadre de l'action de 2009 nous avons notamment obtenu la création du volant opérationnel pour le travail social (soit 7 embauches de TS), l'augmentation du pourcentage des effectifs de TS et de cadres de proximité ouvrant droit à l'attribution de points de compétence, l'ouverture d'accès au niv 6 pour les cadres de premier niveau

Notre OS a également pris en main le dossier « dégradation des conditions de travail et souffrance au travail » en portant au CHSCT la démarche visant à faire intervenir un cabinet d'expertise agréé suite aux interpellations de TS aux prises avec ce fléau. C'est notre position contextuellement majoritaire avec la CGT (3 élus), qui a permis le vote de cette expertise, rejoints alors en cela par les 2 autres élus.

Lors des négociations sociales 2010 nous avons posé nos revendications reprises sur l'annexe ci-jointe.



Le vote UGICT est le seul vote qui permettra de résister à tous ceux qui veulent placer les cadres sous le joug et de lutter pour modifier le rapport aux missions techniques ou encadrantes dans l'optique des fondamentaux de la Charte de l'Encadrement portée par notre organisation.

Le vote UGICT est le seul vote de soutien à une **cohérence** entre l'analyse et la dénonciation d'une politique inacceptable d'une part et les votes émis dans les différentes instances d'autre part. (Comité d'Entreprise-Conseils d'Administration de la CAF13 et de la CNAF, Instance Nationale de Concertation).

VOILA L'ESSENTIEL DES RAISONS POUR VOTER UGICT-CGT le 9 JUIN 2010

**POUR VOUS INFORMER A TOUT MOMENT
RETROUVEZ-NOUS SUR :**

www.ugictcgtcaf13.fr

COMITE D'ENTREPRISE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
LAURENT Michel Cadre Centre / Malaval	JORDA Sabrina CESF Nord / 15è-16è
MEYNARD Anne-Marie AS Sud / Rue de Cassis	SENATORE Gérard Cadre BOPR / Siège

Nos candidat(e)s

Le 9 juin 2010 . . .

DELEGUES DU PERSONNEL (MARSEILLE)	
TITULAIRES	SUPPLEANTES
SENATORE Gérard Cadre BOPR / Siège	MEYNARD Anne Marie AS Sud / Rue de Cassis
MONTROZIER Lilie AS Centre / Malaval	CASTINO Martine AS Centre / La Valentine
ACGOUAV Florence AS Nord / Les Olives	TANGHERLINI Anne AS Nord / 15è-16è

DELEGUES DU PERSONNEL / ETANG DE BERRE	
TITULAIRE	SUPPLEANTE
MARCILLY Marie Reine AS Martigues	HENEL Eve AS Marignane

DELEGUES DU PERSONNEL / AIX-AUBAGNE	
TITULAIRE	SUPPLEANTE
FLORENSON Michèle AS Aubagne	JAYME Magdalene AS Aix



votez UGICT-CGT

Nos revendications posées lors de la réunion des négociations sociales, le 21 avril 2010

Mesures d'ordre général

- la pratique consistant de plus en plus à faire occuper des postes de cadres techniques ou encadrants, créés ou à remplacer, par des personnes extérieures plutôt que de permettre au personnel interne d'évoluer professionnellement, a pour effet de déstabiliser le tissu social de l'organisme en créant des situations de blocage et favorisant pour leur part le développement des risques psycho-sociaux. **Il est donc urgent qu'un signe fort soit donné à l'ensemble de nos catégories en terme de perspectives professionnelles par l'établissement d'un quota négocié priorisant le personnel CAF13.**
- la définition de critères d'affectation transparents et connus de tous dont l'ancienneté, et donc à ce titre l'expérience, doit être le socle
- la mise en place d'une véritable commission paritaire composée de représentants de l'employeur et de toutes les OS, qui seule peut garantir une véritable transparence quant à la mécanique et au processus d'affectations et de promotions. Cette transparence fait toujours défaut
- l'établissement du minimum de points de compétence à 18 points (+6) pour tous les 5A et 5B
- l'établissement du minimum de points de compétence à 15 points (+3) pour tous les niv 6 et 7
- l'établissement du minimum de points de compétence à 17 points (+2) pour tous les niv 8 et 9
- la même logique étant appliquée à la grille informatique (niv V : 18 points, niv VI : 15 points et niv VII à X : 17 points)

Mesures concernant les différentes catégories

- réintroduction d'une véritable notion de déroulement de carrière par la mise en place de dates butoir et/ou de délais. Il n'est pas acceptable que des cadres occupant la même fonction restent indéfiniment sur des qualifications inégalitaires
- engagement du passage au niv 6 des travailleurs sociaux
- instauration de 40% de l'effectif des TS pour l'attribution des points de compétence tant que le passage au niv 6 n'est pas effectif
- instauration également de 40% de l'effectif pour l'attribution des points de compétence aux cadres de proximité (5A/5B)
- instauration de 30% de l'effectif pour l'attribution des points de compétence pour les cadres du niv 6 à 9.
- révision immédiate de la convention RSA avec le Conseil Général afin d'introduire l'acceptation par la CAF du financement par le CG de postes de TS supplémentaires pour faire face à ce dispositif
- embauche supplémentaire de TS pour maintenir et développer un accompagnement social de qualité qui réponde aux besoins des allocataires en situation de grandes difficultés sociale, économique et familiale.
- concernant le travail social nous revendiquons la préservation absolue du secret professionnel et des règles de confidentialité, ainsi qu'aucun croisement de fichiers.
- remplacement sans exception de tous les postes de cadres et renforcement de l'encadrement technique dans les districts (accueil/liquidation)
- renforcement du service formation largement mis à contribution et qui va l'être encore plus dans les mois à venir. Nous évaluons ce renforcement à 2 formateurs.